

démembrement propriété après refus d'h'éritage

Par livibre, le 07/04/2013 à 17:30

Bonjour,

Nous avons 2 fils qui, fin 2009, ont refusé l'héritage de leur sœur décédée (dont une demie maison) à notre profit. A ce moment là, le notaire nous a indiqué que nous ne pourrions plus leur faire de donation pendant 10 ans.

Maintenant nous voudrions leur donner la nue propriété d'une petite maison secondaire et le même notaire nous affirme qu'il n'y a aucun problème (même en ajoutant une somme d'argent).

Nous sommes un peu inquiet et attendons vos suggestions.

Merci par avance.